



Y-a-t-il faute inexcusable de l'employeur ?

Par **vancouver**, le **19/12/2009** à **11:13**

Bonjour,

je suis infirmière dans une association accompagnant les personnes en précarité. Je faisais des maraudes avec un éducateur partenaire de mon association. Il dénigrait mon travail et contestait les obligations légales inhérentes à ma profession. Il était sujet à des emportements assortis de violence verbale et menaces.

J'ai, à de nombreuses reprises, averti mon employeur de ces faits dont une fois dans un rapport écrit. Selon mon employeur, j'étais la 5ème en 4 ans à vivre cela mais aucune mesure n'a été prise.

En juillet 2009 j'ai participé avec avec les SDF dont je m'occupe à 2 actions collectives qui, selon moi, s'inscrivaient dans le cadre de ma mission contractuelle d'insertion sociale et d'accompagnement.

J'ai même reçu un avertissement pour cela, que j'ai contesté aux prud'hommes (26.01.2010).

Depuis c'est l'enfer : limitations de mes interventions, refus de formation, interdictions diverses, contestation systématique de tous mes propos ...

Jusqu'au 22 octobre où l'éducateur s'est une nouvelle fois livré à des violences verbales et menaces+conduite dangereuse (il a grillé un feu).

J'ai prévenu mon employeur, en larmes. En retour ma directrice et le président de l'association ont félicité l'éducateur par mail et m'ont envoyé une copie !!!

Le 9.11 ma directrice a organisé une confrontation.

J'ai dit en réunion que je ne me sentais pas le courage de me retrouver en sa présence. Elle m'y a obligé, sinon abandon de poste selon elle. J'étais au physique et au moral décomposée. J'ai quitté la confrontation au bout d'un quart d'heure en m'excusant.

A 17h je [s]devais [s] retrouver le gars pour une maraude. Je suis allée au commissariat pour une main courante. Là j'ai eu un malaise et j'ai été conduite aux urgences (ITT 3 jours). Le lendemain arr't de travail par mon médecin + médicaments.

Mais ils ne me lâchent pas : 5 lettres recommandées depuis un mois pour dire :

- que mon absence est injustifiée : faux, je lui ai dit de visu que j'étais arrêtée;
- que l'on ne me maintenait pas mon salaire;
- que j'étais convoquée le 11.12 pour un entretien préalable en vue d'une sanction disciplinaire;
- que j'avais un avertissement pour insubordination;
- que j'étais mise en demeure de restituer mon téléphone professionnel (envoyé 5 jours avant en collissimo !).

Je suis convoquée lundi à la CPAM car mon médecin traitant à fait un rectificatif en AT qu'elle conteste.

Que dois-je penser et faire ? C'est insupportable et injuste.